

## La Poste Suisse SA

**Internet** : [www.post.ch](http://www.post.ch)

**Siège** : Berne

**Forme juridique** : société anonyme

**Cotation** : non cotée

**Participation de la Confédération** : 100 %

**Conseil d'administration** : Christian Levrat (président), Thomas Bucher, Dirk Reich, Ronny Kaufmann et Corrado Pardini (représentants du personnel), Bernadette Koch, Denise Koopmans, Nadja Lang, Maria Teresa Vacalli, Antonia Wanner

**CEO** : Roberto Cirillo

**Organe de révision externe** : Ernst & Young AG, Berne

### Appréciation des résultats de 2023 en bref

En 2023, la Poste a réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. L'activité principale de la Poste est confrontée à une baisse de la demande. Elle a donc pris des mesures importantes pour transformer l'entreprise.

Le service universel dans le domaine des services postaux et de paiement a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les parts de marché dans son principal secteur d'activité (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont pu être préservées. Le volume de lettres, des colis et de journaux ainsi que les opérations effectuées via le réseau postal ont continué de baisser.

Le produit d'exploitation s'est amélioré par rapport à l'année précédente (+ 6%). Les principaux moteurs ont été les produits d'intérêts supplémentaires de PostFinance et les acquisitions réalisées, ce qui a permis de surcompenser les baisses de volume structurelles. Le résultat d'exploitation (-10 %) et le bénéfice consolidé (-14 %) se sont toutefois détériorés. Cela est notamment dû à la baisse des volumes et au renchérissement. La Poste continue de verser un dividende de 50 millions à la Confédération.

La Poste est un employeur socialement responsable qui soutient la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Dans un monde de plus en plus numérisé, la demande pour les prestations du service universel dans sa forme actuelle diminue fortement. Le financement du service universel devient donc plus difficile. Le Conseil fédéral veut donc adapter le service universel pour qu'il puisse relever les défis de demain.

La Poste est en pleine mise en œuvre de sa stratégie « La Poste de demain ». Il faut du temps pour mettre en place de nouvelles activités commerciales rentables afin de compenser l'effondrement des revenus. Une analyse de la stratégie demandée par les propriétaires et vérifiée par un organisme externe a conclu que les objectifs que la Poste s'était fixés étaient réalistes et qu'elle était en bonne voie pour les atteindre. Le Conseil fédéral s'attend à ce que les nouvelles activités commerciales de la Poste, en particulier les services numériques, produisent bientôt des résultats au moins équilibrés.

Chiffres-clés	2023	2022
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>7279</b>	6859
Bénéfice consolidé (mio CHF)	<b>254</b>	295
Total du bilan (mio CHF)	<b>108 866</b>	120 470
Ratio de fonds propres (%)	<b>9,4</b>	8,2
Effectif (ETP)	<b>34 587</b>	34 072

### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

	n. c.	n. c.
Satisfaction du personnel (0 - 100)	<b>n. c.</b>	n. c.
Dividende à la Confédération (mio CHF)	<b>50</b>	50
Lettres adressées (mio d'envois)	<b>1517</b>	1611
Colis en Suisse (mio d'envois)	<b>174</b>	183
Variation dans les fonds de clients (mrd CHF)	<b>-2,4</b>	-3,7
Taux de couverture technique CP (%)	<b>106,1</b>	101,4
Taux de couverture économique CP (%)	<b>96,3</b>	99,7

### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>255</b>	258
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

1) Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et pour l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de 50 mio CHF par an).

## A. Réalisation des objectifs en 2023\*

### 1. Orientation stratégique

*La Poste fournit dans toute la Suisse un service universel de qualité (services postaux et services de paiement) à des prix équitables.*

La Poste a atteint les valeurs cibles concernant les délais d'acheminement des lettres et des colis ainsi que la distribution des journaux. Elle a assuré l'accès à ses prestations via le réseau postal avec la qualité requise.

Comme l'année précédente, la satisfaction de la clientèle était de 76 points sur un maximum de 100. En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis étaient plutôt avantageux.

Les tendances du marché de la logistique se sont également manifestées en 2023. La Poste a transporté en Suisse 1517 millions de lettres adressées, ce qui représente une baisse de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume de journaux a reculé de 6,4 %. Les volumes de colis sur le territoire national ont également diminué avec 174 millions de colis (-4,9 % par rapport à 2022). Le nombre de lettres (-8 %), de colis (-6 %) et de versements (-19 %) traités via le réseau postal a à nouveau nettement diminué.

La Poste est parvenue à maintenir dans une large mesure ses parts de marché dans son activité principale.

*Le Conseil fédéral attend une réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

L'année dernière, la Poste a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> en raison de la baisse des volumes et de diverses mesures.

*La Poste dispose d'une gestion appropriée des risques et de la conformité.*

La gestion des risques et de la conformité est examinée par le Conseil fédéral une fois par période stratégique, sur la base d'audits réalisés par un organe de contrôle indépendant mandaté par la Poste. Ces audits externes ont eu lieu en 2023 et la Poste a été bien notée. Le Conseil fédéral considère que l'objectif est ainsi atteint.

## **2. Objectifs financiers**

*La Poste instaure les conditions qui permettent à moyen terme de garantir durablement la valeur de l'entreprise.*

En ce qui concerne les résultats financiers, le produit d'exploitation s'est amélioré de 420 millions de francs par rapport à l'année précédente pour atteindre 7,28 milliards. L'augmentation des produits d'intérêts de PostFinance (environnement de taux d'intérêt positif) et la mise en œuvre de la stratégie « La Poste de demain » (acquisitions) ont eu un impact positif, surcompensant ainsi les effets négatifs des baisses de volume. Le résultat d'exploitation (EBIT, 323 mio) ainsi que le bénéfice consolidé (254 mio) ont tous deux diminué d'environ 35 et 41 millions de francs. Outre les effets mentionnés, le renchérissement en est également responsable.

Les unités Services logistiques (335 mio), Réseau postal (-93 mio) et Services de mobilité (21 mio) ont obtenu des résultats d'exploitation inférieurs à ceux de 2022. Les Services de communication, créés en 2021, sont toujours en phase de création et de développement et ont subi une perte de -72 millions comme en 2022. PostFinance a amélioré son résultat d'exploitation à 264 millions (+35 mio) grâce à un environnement de taux d'intérêt positifs.

La valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation corrigé moins coûts de capital) est à nouveau négative (-215 mio). La Poste n'est plus en mesure de financer ses coûts de capitaux par ses propres moyens<sup>1</sup>.

La rentabilité (marge EBIT) de la Poste a baissé de 5,2 % durant l'exercice précédent pour atteindre 4,4 %. L'actif net (endettement net négatif) de la Poste a légèrement diminué dans le cadre de la transformation de l'entreprise. PostFinance a rempli les exigences réglementaires en matière de fonds propres applicables aux banques d'importance systémique, conformément à l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

Comme l'exercice précédent, le conseil d'administration de la Poste propose de verser un dividende de 50 millions de francs.

## **3. Objectifs en matière de personnel**

*La Poste pratique une politique du personnel progressiste et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, et prend les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.*

En 2023, les effectifs du groupe Poste représentaient 34 587 unités de personnel (UP), dont environ 97 % en Suisse.

Les valeurs de l'enquête sur le personnel restent à un niveau élevé. En 2023, 1844 personnes au total (taux de formation de 5,5 %) effectuaient une formation professionnelle initiale à la Poste.

La proportion de femmes était de 25 % au sein de la direction du groupe et de 44,4 % au sein du conseil d'administration. Cette proportion était de 41,3 % (2022 : 42 %) au sein du groupe et de 22,5 % parmi les cadres supérieurs (2022 : 21,9 %). Le Conseil fédéral apprécierait que la proportion de femmes augmente.

La Poste s'est engagée pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De plus, les mesures de formation et de formation continue ont été soutenues par le biais de contributions financières et d'aménagement du temps de travail. En

<sup>1</sup> Corrigée des coûts nets du service universel et de la valeur du monopole sur les lettres pesant jusqu'à 50 grammes, la valeur ajoutée de l'entreprise est négative à -7 millions de francs.

Suisse, quelque 43 % de tous les collaborateurs du groupe travaillaient à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

*La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.*

Quelque 80 % de l'ensemble du personnel de la Poste étaient engagés dans le cadre d'un contrat de travail relevant d'une convention collective de travail (CCT). Les CCT d'entreprise « Poste CH » et « PostFinance » ainsi que l'accord « CCT faitière » (valable pour environ 37 000 collaborateurs) ont été prolongés d'un an jusqu'à fin 2024. L'an passé, la Poste a négocié, avec d'autres représentants de la branche logistique, une CCT sectorielle pour la distribution en Suisse.

*La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.*

Fin 2023, la caisse de pensions Poste présentait un taux de couverture de 106,1 % (2022 : 101,4 %). Les placements ont enregistré un rendement de 4,0 %, le capital d'épargne des assurés actifs étant rémunéré à hauteur de 2 %. Le taux d'intérêt technique est fixé à 1,75 %.

#### **4. Coopérations et prises de participation**

*La Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse, qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle, régulièrement contrôlées et l'aspect des risques doit être suffisamment pris en compte. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.*

À l'étranger, la Poste a réalisé un chiffre d'affaires avec clients de 711 millions de francs (2022 : 682 mio), ce qui correspondait à 9,8 % du total du chiffre d'affaires avec clients de la Poste.

Avec sa stratégie, la Poste entend générer des contributions positives au résultat, en particulier en faisant croître la logistique du fret et l'unité Services de communication afin de compenser la baisse structurelle des recettes. À cette fin, elle a acheté en 2023 trois entreprises dans le domaine de la logistique du fret/des solutions logistiques et deux dans le domaine des services de communication.

Une analyse de la stratégie demandée par les propriétaires et vérifiée par un organisme externe a confirmé à la Poste, que les objectifs qu'elle s'était fixés étaient réalistes et qu'elle était en bonne voie pour les atteindre.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision (Ernst & Young AG) a certifié les comptes de la Poste sans réserve et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2023.

## **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DETEC et du DFF ou par leurs représentants.

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2023 se tiendra le 30 avril 2024. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2023, et de prendre connaissance du rapport du 11 mars 2024 de l'organe de révision ;
2. de verser un dividende de 50 millions de francs sur le bénéfice disponible, qui s'élève à 962 321 342 francs, et de reporter le solde à nouveau ;
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023. La décharge proposée se réfère explicitement à l'exercice 2023 ; la décharge limitée accordée pour les années 2017 et 2018 reste en vigueur ;
4. d'élire Ernst & Young AG, à Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2024 ;
5. d'approuver les valeurs maximales concernant le montant global des honoraires du conseil d'administration (y c. président CA), soit 1 191 500 francs, de son président, soit 271 500 francs, et de la rémunération versée aux membres de la direction du groupe (y c. directeur du groupe), soit 6 227 254 francs, pour l'exercice 2025 ;
6. de prendre connaissance du fait que les valeurs maximales concernant le montant global de la rémunération du président du conseil d'administration, du conseil d'administration et de la direction du groupe (y c. CEO) ont été respectées au cours de l'exercice 2023 ;
7. Le conseil d'administration propose d'adapter les statuts au droit en vigueur et d'actualiser certaines autres dispositions.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA du 30 avril 2024.